

ASSEMBLÉE NATIONALE

MODERNISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT - (N° 2345)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

Mme Louwagie, M. Ray, Mme Bonnivard, Mme Corneloup, M. Duparay, M. Dive, Mme Gruet,
M. Rolland et M. Boucard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
